

Paris le 14 mars 2014

### Communiqué de presse

## **Mise en examen de la présidente du Syndicat de la magistrature : la liberté syndicale en danger**

La presse s'est fait l'écho ces dernières heures des fuites savamment orchestrées révélant la mise en examen le 17 février dernier de la présidente du Syndicat de la magistrature pour des faits d'« injures publiques » en sa qualité présumée d'« éditrice » de l'affichage figurant dans le local privé de ce syndicat.

Le Syndicat de la magistrature conteste que cet affichage – qu'il n'a jamais eu l'intention de rendre public – puisse être assimilé à une quelconque publication syndicale. Il rappelle que ce sont les méthodes douteuses d'un journaliste – qui revendique lui-même le vol de ces images ! – et la diffusion par le site Atlantico.fr de cette vidéo filmée à l'insu des occupants de ce local qui sont seules à l'origine de la publicité donnée à ces images.

Il dénonce l'instrumentalisation à laquelle se livre une certaine droite qui tente par tous moyens de détourner l'attention des citoyens de la mise en cause de l'ancien chef de l'Etat dans des affaires judiciaires. Cette même droite qui n'a par ailleurs jamais accepté le fait syndical dans la magistrature et n'hésite pas, en l'espèce, à protéger le site qui a rendu publiques les images volées pour l'évidente raison qu'ils partagent la même idéologie.

Au-delà de cette manipulation grossière, cet acharnement n'a qu'un seul but : museler un syndicat qui les gêne et qui a fait de la défense des libertés publiques un combat.